



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

DIRECTION DU CADRE DE VIE ET DU PATRIMOINE

Le Conseil Municipal,

EMET un avis favorable au raccordement des bâtiments communaux au réseau de chauffage urbain.

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Pôle Urbanisme et Affaires Foncières

Le Conseil Municipal,

DECIDE de déclasser du domaine public communal et d'ALIENER une propriété bâtie située 39-41 rue Jean Jaurès – Délibération complémentaire.

PROPOSE la dénomination rue Jean Ferrat d'une nouvelle voie de desserte, reliant la rue Abbé de l'Epée à la rue de Bagneaux.

DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Pôle Finances

Le Conseil Municipal,

ADOPTÉ la décision modificative n°2 du budget principal 2019.

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances retenues pour un montant total de 35 105.02 euros.

PREND ACTE du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2020.

DECIDE de solliciter le concours du receveur municipal pour des prestations d'assistance et de conseil.

ACCORDE sa garantie pour le remboursement de la somme de 576 450,00€, représentant 100% d'un prêt de 576 450,00€, que la Société Anonyme d'HLM France LOIRE a souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

DECIDE le versement d'une subvention de 2.500 euros au collège Max Jacob, organisateur du séjour éducatif.

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

DIRECTION DE LA CULTURE ET DES SPORTS

POLE SPORTS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention Pass'Loisirs à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret pour l'organisation de loisirs destinés aux jeunes de 10 à 16 ans.

POLE DEVELOPPEMENT CULTUREL

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € à l'association Fabrique Val de Loire.

POLE LECTURE PUBLIQUE

APPROUVE le renouvellement de la participation de la ville au Festival Intercommunal « Festiv'Elles ».

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ANIMATION URBAINE

Pôle Education

Le Conseil Municipal,

DECIDE de prendre en charge la moitié du coût du test WISC soit 971 euros.

DECIDE le versement d'une subvention de 240 euros à la fédération locale des Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Pôle Animation Urbaine et Lien Social de Quartiers

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service au titre du dispositif CLAS.

DIRECTION DU CCAS ET DE L'EMPLOI

Pôle Emploi, Insertion et Politique de la Ville

Le Conseil Municipal,

DECIDE le versement d'une subvention de 500 € à l'association du Conseil Citoyen des Chaises.

APPROUVE le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques au Contrat de Ville 2015-2020 pour la période 2020-2022.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pôle Administration du Personnel

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la convention-type de la collectivité de transfert de compte épargne temps.

DECIDE d'adhérer à la convention conclue entre le Centre de Gestion du Loiret et la MNT et de **MAINTENIR** le montant de la participation de la ville à 10€ par mois et par agent, dans la limite de la cotisation.

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un adjoint technique du pôle entretien, restauration et transports auprès du Pôle Petite Enfance du CCAS.

CONFIRME les dispositions de rémunération prises dans les actes de nomination de l'actuelle directrice de cabinet et le versement des sommes mis en paiement à l'intention de l'intéressée depuis le 22 janvier 1999.

DECIDE de créer les emplois non permanents de la collectivité.

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs des emplois permanents.



Pour extrait en mairie le 26 Novembre 2019

Christophe Chaillou

Conseiller Départemental du Loiret

Maire de Saint Jean de la Ruelle